



SAINTE-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **1^{er} octobre 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 477-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE REVOIR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 17^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Marine Revol
Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce 17^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Marine Revol
Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe